



STADE BOLLAERT-DELELIS

e-ticket

CHAMPIONNAT DE FOOTBALL PROFESSIONNEL

## **SAISON 16/17** STADE BOLLAERT-DELELIS

SAMEDI 15 AVRIL 2017 À 15H00

SOUS RESERVE DE MODIFICATION DE L'HORAIRE - NON REMBOURSABLE EN CAS DE REPORT DU MATCH

## AJ AUXERRE

**XERCES CENTRALE** 

PORTE ACCES RANG **PLACE** 15 161

**PLEIN TARIF** 26,00 €

N° COMMANDE: 384317 N° CLIENT: 127691



2 pizzas medium à emporte<mark>r 12€</mark>

Code : 3762 conditions et magasins participants sur dom















## **NOUS ESPERONS QUE VOUS VIVREZ** UNE EXPERIENCE INOUBLIABLE

Pour profiter pleinement du match voici quelques informations utiles:

- ✓ L'ouverture des portes a lieu 1 h 30 avant le coup d'envoi
- ✔ Pour accéder à votre tribune en toute sérénité, nous vous conseillons d'arriver relativement tôt.

Autour du stade, vous disposez d'un parking gratuit pouvant accueillir 2000 véhicules. Le stationnement en centre ville est quant à lui payant.

- ✓ Certains objets sont interdits dans l'enceinte du stade : bouteilles, canettes, appareils photo de type professionnel...
- ✔ Des consignes sont à votre disposition pour y déposer vos objets personnels: casque, parapluie, valise...



**BON MATCH!** 

M MAXIME GREC XER14X.2.1.4.15.161 15/04/17 10H54

258517450079-2



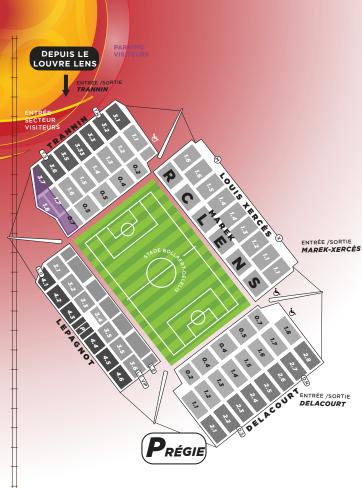
RETROUVEZ L'UNIVERS DES SANG & OR DANS VOTRE BOUTIQUE EMOTION FOOT **OUVERTE JUSQU'AU COUP D'ENVOI** ET UNE HEURE APRÈS MATCH

"TOUTE SORTIE DU STADE EST CONSIDEREE COMME DEFINITIVE"

"L'acquisition de ce billet emporte l'adhésion au règlement intérieur du stade qui est affiché aux entrées du stade. Toute personne qui ne se conformerait pas à ce règlement intérieur pourra se voir refuser l'entrée du stade ou s'en voir expulser sans pouvoir prétendre au remboursement de son billet." Ce billet ne peut être ni repris, ni échangé, ni revendu (Art. L. 332-2 - Le fait de vendre, d'offrir à la vente ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les movens en vue de la vente ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive, de manière habituelle et sans l'accord de l'organisateur de ladite manifestation sportive, est puni d'une peine d'amende de 15 000€. Est considéré comme titre d'accès à une manifestation sportive tout titre, document, message ou code, quels qu'en soient la forme ou le support, attestant de l'obtention auprès de l'organisateur de ladite manifestation du droit d'y assister. Cette peine est portée à 30 000€ d'amende en cas de récidive). Le public est informé que la loi du 06/12/1993 punit de 3 ans d'emprisonnement et de 15.245 € d'amende toute personne qui introduirait ou tenterait d'introduire dans le stade des fusées, fumigènes ou autre artifice, ainsi que tout autre obiet susceptible de constituer une arme, de présenter un danger pour les personnes ou pouvant servir de projectile tels que couteau, ciseaux, cutter, rasoir, bouteille, canette, hampe de drapeau rigide et de gros diamètre, pile, radio, baladeur, contenant en verre ou plastique. "Pour assurer la sécurité du public, le stade est équipé d'un système de vidéosurveillance placé sous le contrôle d'officiers de police judiciaire et susceptible d'être utilisé en cas de poursuites pénales. Un droit d'accès est prévu pendant les 72 heures de conservation des images (art. 10 de la loi du 21 janvier 1995)". Toute personne peut être soumise à des mesures de palpation de sécurité et se voir imposer la présentation d'objets dont elle est porteuse. Ces palpations de sécurité peuvent être effectuées par tout préposé de l'organisateur de la manifestation agrée par le préfet du département conformément au décret 2005-307 du 24 mars 2005. Quiconque refusera de se prêter à des mesures de contrôle ou refusant de respecter les consignes données par les personnels chargés d'assurer l'application de ces mesures se verra refuser l'entrée du stade. Lorsqu'une rencontre n'a pas lieu ou est définitivement arrêtée en première période ou à la mi-temps, les billets restent valables pour la rencontre remise ou à rejouer, mais ils peuvent être remboursés à la demande des spectateurs à partir du premier jour ouvrable suivant la rencontre et durant les cing jours ouvrables qui suivent.



127691 M MAXIME GREC **86 ROUTE DU CHAT** 77181 COURTRY





ENTRÉE /SORTIE LEPAGNOT